



## **Demande d'abattage d'arbres protégés**

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

### **Enquête publique du 27 juin au 27 juillet 2025**

Propriétaire	Commune d'Echandens
Parcelle N°	55
Adresse	Route de la Gare 4
Nombre d'arbres	1
Essence	prunier (prunus ceracifera)
Motif	arbre mort
Compensation	oui
Essence	3 pommiers (malus domestica)

Le dossier est déposé au Greffe municipal, rte de la Gare 4 à Echandens, où les intéressés peuvent en prendre connaissance (sur rendez-vous) durant l'enquête publique.

La Municipalité

Echandens, le 27 juin 2025  
CBE/mdc—2025.013 – 7.3.3